

Notre force, c'est VOUS !

- » Votre patron lui aussi est syndiqué (MEDEF).
- » Se syndiquer est un droit qui ne peut être utilisé contre toi.
- » Le syndicat apporte un soutien privilégié à ses membres.
- » L'adhésion permet de ne pas être seul face à son employeur.
- » L'adhérent qui veut militer le peut.
- » L'adhésion fait le nombre et crée le rapport de force : L'union fait la force.

Te syndiquer aujourd'hui c'est :

- » Ne plus être seul face à l'employeur.
- » Connaître mes droits et me défendre efficacement.
- » Intervenir collectivement pour être reconnu par mon employeur et pour peser dans les décisions.
- » Agir pour mon emploi, améliorer mes conditions de travail et mon salaire.
- » Agir pour apporter des solutions aux problèmes d'emplois.

BULLETIN D'ADHESION

Nom : Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse complète :
.....
Tél. :
Profession :
Service :
Département :
Date d'adhésion :
Signature :

Pour vivre mieux votre vie professionnelle, n'hésitez pas à contacter vos Délégués FO et à renforcer notre action en adhérant à :

FORCE OUVRIERE

Site Internet : www.fo-renault.com

Site Intranet : www.intra.renault.fr (cliquez IRP)

E-Mail : fo.central@renault.com

Rejoignez



FO

FO et les jeunes ?



Parce qu'ensemble, on est plus forts !



: le bon choix !



FO a la volonté de s'adapter en permanence et de rester au plus près de ceux qu'elle représente, de ceux qu'elle défend. Beaucoup de jeunes arrivent chez Renault, et je m'en réjouis. C'est pourquoi nous voulons, nous aussi, accueillir de nombreux jeunes adhérents.

Conditions de travail, rémunérations, reconnaissance des jeunes,... l'avenir n'est pas forcément tout rose. Mais il dépend largement de notre détermination et de notre action : pour continuer de peser sur les décisions de la direction, nous devons être forts, nous devons être nombreux.

En rejoignant **FO** Renault, tu choisis un syndicat efficace et responsable, ni jusqu'au-boutiste, ni béni oui-oui.

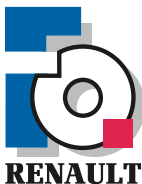
Contrairement aux autres, nous ne dépendons d'aucun parti politique, ni d'aucune religion. Et nous représentons et défendons toutes les catégories de salariés.

Il y a bien d'autres raisons de nous rejoindre, à découvrir dans cette plaquette ou en discutant avec ton délégué **FO**.

Alors, fais le bon choix et... bienvenue à FO !

Laurent Smolnik

Rejoignez



RENAULT

Les sites, les effectifs...

Dans le Groupe Renault, et plus particulièrement dans la branche automobile, l'entreprise a été privatisée en 1996 sous le nom "RENAULT MAISON MERE" (RENAULT SA). Elle regroupe essentiellement la conception et la fabrication des véhicules, sur plusieurs sites :

- » **Douai, Georges Besse** : Site de production segment moyenne gamme inférieure (M1), production totale 2004 : 469 510 véhicules, effectif 2004 : 6 002.
- » **Flins** : Site de production depuis sa création en 1952 l'usine a fabriqué plus de 17 modèles, actuellement segment I, production totale 2004 : 269 175 véhicules, effectif 2004 : 4 753.
- » **Sandouville** : Site de production depuis sa création l'usine est spécialisée dans la fabrication du haut de gamme, production totale 2004 : 217 148 véhicules, effectif 2004 : 5 331.
- » **Siège, Boulogne-Billancourt** : regroupe les directions tertiaires et commerciales, effectif 2004 : 5 298.
- » **Guyancourt Aubevoye** : Ingénierie véhicule, effectif 2004 : 8 490.
- » **Rueil-Lardy** : Ingénierie mécanique, effectif 2004 : 4 134.
- » **Grand Couronne** : fournit des pièces de 1^{ère} monte aux usines implantées hors Europe (CKD), effectif 2004 : 410.
- » **Choisy le Roi** : Production en série et rénovation/reconstruction pour l'échange standard, effectif 2004 : 494.
- » **Cléon** : 1^{er} fournisseur de Renault en moteurs et boîtes de vitesse, production moteurs 2004 : 856 503, production boîtes 2004 : 1 051 043, effectif 2004 : 5 024.
- » **ACI Le Mans** : Créé en 1999 Spécialiste des systèmes de liaison au sol, effectif 2004 : 3 005.
- » **Cergy DPR** : (pièces de rechange), effectif 2004 : 949.

**Sur tous nos sites,
une même démarche syndicale.**

Rejoignez



RENAULT

Force Ouvrière, "fort et crédible"

FO a été créé en avril 1948 suite à une scission avec la CGT. Une partie de la CGT voulant se politiser en se rapprochant du PC, alors qu'une autre partie voulait rester indépendante de tout parti politique : ainsi naquit la CGT/FO, plus souvent appelée **FO**.

Pourquoi FO ?

Car notre idéal a toujours été un idéal de défense et de rassemblement des salariés.

Pourquoi FO plutôt que les autres ?

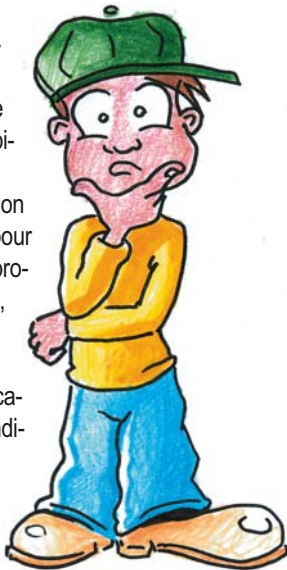
» **FO** possède une volonté et une capacité d'adaptation, par exemple des sections jeunes pour coller au plus près des besoins des salariés.

» **FO** est crédible grâce à ses propositions réalistes et ses revendications légitimes ; pas de "poudre aux yeux" ou de propositions utopiques.

» **FO** est une force de négociation active et reconnue de la Direction pour ses accords signés par le passé (professionnel, ARTT, intéressement, performance,).

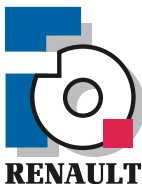
» **FO** est responsable et honnête : tout accord signé fait l'objet d'explications sur le terrain (tract, info syndicale...).

» **FO** est accessible : les militants sont là pour recueillir toutes vos questions et y répondre.



**Choisissez un syndicat fort et indépendant,
qui ne défend que vos intérêts.**

Rejoignez



Quel est le rôle de vos élus ?

Les Elections de CE et de délégués du Personnel ont lieu tous les deux ans.

Tout syndicat représentatif au niveau national peut présenter des candidats à ces élections.

Les élus DP

Ils ont pour rôle de régler tous les problèmes relatifs à la vie dans l'atelier (revendications, évolution de carrière ...).

Les élus CE

Ces élus ont deux rôles.

» Un rôle économique
S'informer et faire des propositions sur l'activité économique de l'établissement.

» Un rôle social
Gérer les activités sociales du CE (vacances, enfance...).

A cet effet, suite aux élections, les nouveaux élus de CE élisent un bureau qui comporte généralement :

- » Un secrétaire,
- » Un secrétaire adjoint,
- » Un trésorier,
- » Un trésorier adjoint.

Le CHSCT

Les élus ont pour mission de veiller aux conditions de travail et à la sécurité de tous, dans l'établissement. Ils sont élus pour 2 ans par le grand collège qui regroupe tous les élus titulaires DP et CE du 1^{er}, 2^e et 3^e collège.

Sont nommés par le syndicat :

» Les délégués syndicaux sont habilités à négocier les accords avec la Direction.

» Les représentants syndicaux en CHSCT complètent la tâche des élus CHSCT.

» Le représentant syndical au CE parle au nom de son organisation syndicale notamment en réunions de CE qui ont lieu tous les mois avec la Direction.

» Le délégué aux accords est chargé de veiller au respect de l'application des accords signés entre la Direction et les syndicats.

Les élus CCE

Le CCE est composé d'élus du CE représentant la plupart des sites. Il se réunit plusieurs fois par an pour discuter des grandes lignes de l'entreprise, des projets qui concernent l'ensemble de Renault.

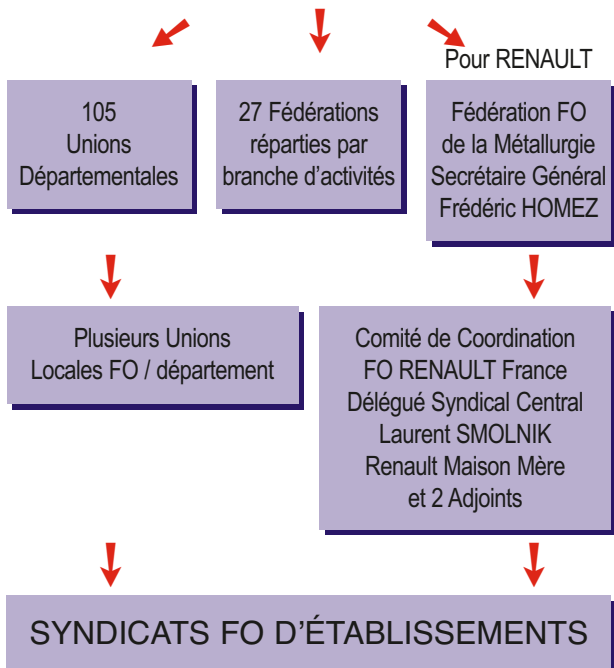
**Faites confiance à des représentants
du personnel compétents et à votre écoute.**

Rejoignez



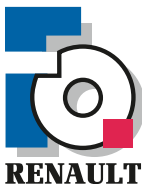
En France

Confédération Force Ouvrière
Secrétaire Général : Jean Claude MAILLY



Misez sur un syndicat structuré,
solidaire et d'envergure nationale.

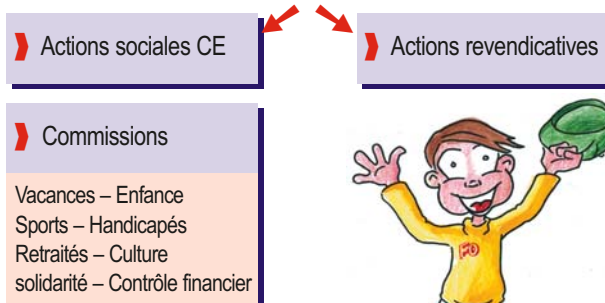
Rejoignez



Chez Renault

Bureau

- 1 Secrétaire Général.
- 1 Secrétaire Général Adjoint.
- 1 Trésorier.
- 1 Trésorier adjoint.
- 1 Archiviste.



- Toute une équipe dévouée de militants : Élus DP, Élus CE, Élus CHS / CT, Délégués Syndicaux, Représentant au CE, Représentant au CHS/CT

Des fonctions annexes :
Élu Prud'hommes
Administrateurs
Sécurité sociale
Caisse d'allocations familiales
Caisse de retraite
Conseiller du salarié ...

Chez Renault, FO est présent
dans chaque atelier, chaque bureau.

Rejoignez



Vos droits !

Congés mariage

Sans ancienneté :

- » Mariage d'un membre du personnel : 1 semaine calendaire.
- » Mariage d'un enfant : 3 jours.
- » Mariage d'un petit-enfant : 1 jour.

Après 6 mois d'ancienneté « 1^{er} contrat » :

- » Mariage d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur : 1 jour.

Congés décès

Sans ancienneté :

- » Décès d'un conjoint : 1 semaine calendaire.
- » Décès d'un enfant : 1 semaine calendaire.
- » Décès du père, de la mère de l'intéressé ou de son conjoint, d'un beau-père, d'une belle-mère ayant effectivement élevé l'intéressé ou son conjoint : 3 jours.
- » Décès d'un frère, d'une sœur : 3 jours.
- » Décès d'un gendre, d'une belle-fille : 2 jours.
- » Décès d'un petit-enfant : 1 jour (pour les grands parents).
- » Décès d'un arrière-grand-parent : 1 jour.

Les décès du tuteur ayant effectivement élevé son pupille ou du pupille ayant été effectivement élevé par son tuteur sont assimilés aux décès du père (3 jours) ou de l'enfant (1 semaine calendaire).

Lorsque le décès d'un parent ouvrant droit à l'un des congés ci-dessus oblige à faire un voyage d'une durée supérieure à 1 journée, le congé décès est allongé d'un jour.

Congés naissance

Naissance d'un enfant : 3 jours.

Adoption d'un enfant : 3 jours pris conformément aux dispositions légales.

Naissance d'un petit-enfant : 1 jour.

Congés spéciaux divers

À l'occasion d'un changement de domicile accompagné d'un déménagement de mobilier, à l'exclusion du départ d'un foyer ou d'un hôtel, le personnel bénéficiera d'un jour de congé rémunéré.

Toutefois, le départ définitif d'un foyer ou d'un hôtel pour occuper un logement, soit en location non meublé, soit en accession à la propriété, accompagné d'un achat de mobilier ouvrira droit à la journée de congé indemnisé accordé à l'occasion d'un changement de domicile.

Congés payés

Les salariés Renault aux effectifs du 1^{er} janvier ont droit à 5 semaines de congés payés.

Calcul du nombre de jours de congés : $2,5 \text{ jours} \times 12 \text{ mois} = 30 \text{ jours} / 6 (5 + 1 \text{ samedi}) = 5 \text{ semaines de congés payés}$. Pour les salariés embauchés en court d'année, le nombre jour sera proratisé en fonction de leur date d'embauche en raison de 2,5 jours par mois.

Congés enfant malade

» Un enfant malade de moins de 12 ans, le père ou la mère, sur présentation d'un certificat médical bénéficie de 4 jours par an indemnisé à 100 %, les 2 premiers jours et à 75 % les 2 jours suivants (nombre maximal de jours quelque soit le nombre d'enfant). Si les 2 conjoints sont des salariés Renault, ces dispositions ne se cumulent pas.

Dispositions concernant la famille

À l'occasion de leur mariage, les membres du personnel ayant 6 mois d'ancienneté au moment de l'événement pourront bénéficier d'un prêt de 1 372,04 € maximum. Si les 2 conjoints sont tous les 2 salariés Renault, chacun d'eux pourra bénéficier d'un prêt au mariage au cours de la carrière d'un même salarié Renault.

Tout membre du personnel féminin en cas de grossesse et sur présentation d'un certificat médical de grossesse bénéficie d'une heure de franchise par considérer comme temps de travail effectif pour le calcul. Cette heure de travail peut être prise en début ou fin de journée de travail.

Dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Départ en maternité

Renault propose à toute salariée qui le souhaite, au moins un entretien spécifique avant et après le congé de maternité.

Départ en congé parental d'éducation

Les mêmes entretiens sont proposés au/à la salarié(e) qui le souhaite en cas de départ prévu en congé parental d'éducation.

Droits liés à la naissance

» L'allocation de départ en congé de maternité, versée aux femmes enceintes pour faire face aux frais supplémentaires générés par leur état, fixée au dernier alinéa de l'article 18 de l'accord relatif à la Couverture Sociale du 5 juillet 1991, est portée à 1 500 €.

» La prime d'adoption prévue par l'article 20 alinéa 2 de l'accord relatif à la Couverture Sociale du 5 juillet 1991 est portée à 1 500 €.

» Les pères salariés bénéficient d'un congé paternité de 11 jours calendaires dans les conditions des articles L. 122-25-4 et D. 122-25 du Code du Travail. Afin de permettre aux pères de participer dans de bonnes conditions à l'événement de la naissance et l'arrivée au foyer du nouvel enfant, les pères concernés reçoivent 100 % de leur rémunération nette, pendant la durée du congé paternité, déduction faite des indemnités journalières de Sécurité Sociale.

**Faire respecter vos droits,
en obtenir de nouveaux !**

Rejoignez



L'expérience des Anciens, la force des Jeunes

Pensez-vous que vos droits sont des acquis ?

Nos aînés dans l'entreprise connaissent la réponse et c'est pour cela qu'ils se sont battus, se battent encore pour que leurs droits mais aussi les vôtres, jeunes, ne tombent pas aux oubliettes.

L'entreprise est en mouvement constant et voit sa population se rajeunir.

C'est pour cela qu'il nous faut, Jeunes, prendre la relève avec l'expérience des anciens pour garder nos acquis et nos droits et les faire progresser. Il y aura toujours des négociations, revendications et des propositions à faire, des idées neuves à défendre.

Les Anciens ont besoin des Jeunes pour faire vivre notre entreprise.

Les Jeunes ont besoin du vécu des anciens.



Jeunes, anciens, militons ensemble !

Rejoignez



Conclusion

Ce livret a été conçu par de Jeunes Militants FO.

Il te sera remis gratuitement.

Des sections Jeunes se créent un peu partout sur les sites Renault.

» FO s'adapte car de nombreux Jeunes arrivent au sein de Renault et qui de mieux qu'un Jeune pour accueillir un autre Jeune !!!

Il n'est pas question évidemment de classer les jeunes d'un côté et les moins jeunes de l'autre, ni de faire un syndicat de jeunes et un syndicat de moins jeunes.

» FO te souhaite un bon parcours professionnel !!!



Chez FO, les jeunes ont toute leur place !

Rejoignez

